

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 février 2019 portant composition du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire – Promotion 2018

NOR : SSAR1930042A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire ;
Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;
Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;
Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs du génie sanitaire, et notamment son article 5,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire de la promotion 2018 :

- Mme Caroline Schemoul, représentant le directeur général de la santé.
- Mme Corinne Feliers, représentant le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux.
- M. Pierre Le Cann, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

Article 2

Les directeurs de stage appelés à siéger au sein du jury de la promotion 2018 sont les suivants :

- M. Damien Real, agence régionale de santé du Grand Est, délégué territorial de la Haute-Marne.
- M. Eric Lalaurie, agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, chef du département santé environnement.
- Mme Caroline Paul, direction générale de la santé, chef du bureau environnement alimentation 1.
- M. Dominique Hardy, agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, délégué départemental de l'Indre.

Article 3

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 4 février 2019.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels,*
MARIE-FRANÇOISE LEMAITRE